

N° 2008-05  
(30 octobre 2008)

# BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---

[Sommaire thématique](#)

[Sommaire chronologique](#)



**JOURNAUX  
OFFICIELS**

**Direction**

**des Journaux officiels**

26, rue Desaix

75727 Paris Cedex 15

Renseignements : 01 40 58 79 79

**Directeur de la publication :**

Gilbert Azibert

**Rédaction :**

Ministère de la Justice SG/SDAC

Département des archives,

de la documentation et du patrimoine

Tél. : 01 44 77 73 43

## *Sommaire thématique*

	Textes
<b>Arrêté de la DPJJ du 30 mai 2008</b> portant délégation de signature de la directrice régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Picardie .....	1
<b>Arrêté de la DPJJ du 10 juillet 2008</b> portant délégation de signature du directeur régional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Rhône-Alpes Auvergne .....	2
<b>Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008</b> portant nomination au Haut Conseil du commissariat aux comptes .....	3
<b>Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008</b> portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes .....	4
<b>Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008</b> portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant le Haut Conseil du commissariat aux comptes .....	5
<b>Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008</b> portant ouverture d'une session de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes .....	6
<b>Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008</b> portant désignation des membres du jury de l'examen et de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes .....	7
<b>Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008</b> portant ouverture d'une session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes .....	8
<b>Arrêté de la DACS du 16 septembre 2008</b> portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes .....	9

## *Sommaire chronologique*

	Textes
<b>Arrêté de la DPJJ du 30 mai 2008</b> portant délégation de signature de la directrice régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Picardie .....	1
<b>Arrêté de la DPJJ du 10 juillet 2008</b> portant délégation de signature du directeur régional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Rhône-Alpes Auvergne .....	2
<b>Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008</b> portant nomination au Haut Conseil du commissariat aux comptes .....	3
<b>Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008</b> portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes .....	4
<b>Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008</b> portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant le Haut Conseil du commissariat aux comptes .....	5
<b>Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008</b> portant ouverture d'une session de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes .....	6
<b>Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008</b> portant désignation des membres du jury de l'examen et de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes .....	7
<b>Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008</b> portant ouverture d'une session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes .....	8
<b>Arrêté de la DACS du 16 septembre 2008</b> portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes .....	9

**Arrêté de la DPJJ du 30 mai 2008 portant délégation de signature de la directrice régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Picardie**

NOR : JUSF0850010A

La directrice régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Picardie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2007 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 portant nomination de Mme Catherine Legry (Barbier), directrice régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Picardie ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2003 portant nomination de M. Patrick Beaudoin, directeur départemental du département de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1998 portant nomination de M. Jacques Laborde, directeur départemental de département de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2004 portant nomination de M. Christian Durand-Drouhin, directeur départemental de la Somme ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2006 portant nomination de M. Jacques Minaret, attaché à la direction régionale de Picardie,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jacques Minaret, attaché, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; l'octroi des congés maternité ou pour adoption ; l'octroi des congés paternité ; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ; l'octroi ou le renouvellement du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; l'imputabilité au service des maladies et des accidents ; l'autorisation des cumuls d'activités ; les autorisations d'absence autres que celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 ; l'octroi ou le renouvellement des congés de longue maladie ; l'octroi ou le renouvellement des congés de longue durée ; l'octroi ou le renouvellement du congé parental ; l'octroi, le renouvellement et la fin du congé de présence parentale ; l'octroi ou le renouvellement des disponibilités d'office après épuisement des droits à congés ordinaires de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ; l'octroi ou le renouvellement des disponibilités de droit ; l'autorisation, la modification ou le renouvellement du travail à temps partiel et la réintégration à temps plein dans l'emploi d'origine ; l'octroi des congés de représentation ; l'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité.

2° Pour les agents non titulaires :

Le recrutement ; l'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; l'octroi des congés de maternité ou pour adoption ; l'octroi des congés de paternité ; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ; l'octroi ou le renouvellement du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; l'imputabilité au service des maladies ou accidents ; les autorisations d'absence ; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés pour raison de santé ; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles ; l'autorisation, la modification ou le renouvellement du travail à temps partiel et la réintégration à temps plein ; l'octroi des congés pour formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse ; l'autorisation des cumuls d'activités ; l'octroi des congés de représentation ; l'octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale et des activités dans la réserve opérationnelle ; l'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité ; la fin du contrat et le licenciement ; l'admission au bénéfice de la retraite.

Article 2

Délégation est donnée à M. Patrick Beaudoin, directeur départemental de l'Aisne, à l'effet de signer, au nom du directeur régional, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ; les autorisations d'absence autres que celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

2° Pour les agents non titulaires :

L'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; les autorisations d'absence.

Article 3

Délégation est donnée à M. Jacques Laborde, directeur départemental de l'Oise, à l'effet de signer, au nom du directeur régional, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ; les autorisations d'absence autres que celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

2° Pour les agents non titulaires :

L'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; les autorisations d'absence.

Article 4

Délégation est donnée à M. Christian Durand-Drouhin, directeur départemental de la Somme, à l'effet de signer, au nom du directeur régional, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ; les autorisations d'absence autres que celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982.

2° Pour les agents non titulaires :

L'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; les autorisations d'absence.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait à Amiens, le 30 mai 2008.

*La directrice régionale,*  
C. BARBIER

**Arrêté de la DPJJ du 10 juillet 2008 portant délégation de signature du directeur régional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Rhône-Alpes Auvergne**

NOR : JUSF0850011A

Le directeur régional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Rhône-Alpes Auvergne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2007 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2007 portant nomination de M. André Ronzel, directeur régional par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Rhône-Alpes Auvergne;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2008 portant nomination de M. Xavier Saget, directeur départemental de l'Ain par intérim ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2005 portant nomination de M. André Hardy, directeur départemental de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2005 portant nomination de M. Jean-Pierre Matranga, directeur départemental de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2008 portant nomination de Mlle Marie-Laure Joncoux, directrice départementale du Cantal par intérim ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2004 portant nomination de M. Yves Chaussignand, directeur départemental de la Drôme ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2005 portant nomination de M. Christian Gatier, directeur départemental de l'Isère ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2003 portant nomination de M. Jacques Biegel, directeur départemental de la Loire ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2006 portant nomination de M. Alain Balandris, directeur départemental de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté du 2 février 2006 portant nomination de M. Bernard Poitau, directeur départemental du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté du 29 août 2001 portant nomination de M. Eric Nojac, directeur départemental du Rhône ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2008 portant nomination de Mme Hélène Barrau, directrice départementale de la Savoie par intérim ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2004 portant nomination de Mme Brigitte Groslier-Thiery, directrice départementale de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté du 14 février 2008 portant nomination de Mme Dana Seigneux, attachée principale d'administration à la direction régionale Rhône-Alpes Auvergne,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Dana Seigneux attachée à la direction régionale, pour les actes qui concernent :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

a) De l'ensemble de la région :

L'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; l'imputabilité au service des maladies et accidents ; l'octroi ou le renouvellement des congés de longue maladie ; l'octroi ou le renouvellement des congés de longue durée ; l'octroi ou le renouvellement du congé parental ; l'octroi, le renouvellement et la fin du congé de présence parentale ; l'octroi ou le renouvellement des disponibilités d'office après épuisement des droits à congés ordinaires de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée ; l'octroi ou le renouvellement des disponibilités de droit ; l'autorisation, la modification ou le renouvellement du travail à temps partiel et la réintégration à temps plein dans l'emploi d'origine ; admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité.

b) Affectés en direction régionale :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps ; l'octroi du congé de paternité ; l'octroi des congés de maternité ou pour adoption ; l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie ; les autorisations d'absence et les cumuls d'activités ; l'octroi des congés de représentation.

c) Affectés dans les directions départementales du Cantal et de la Haute-Loire :

L'octroi des congés de maternité ou pour adoption, les cumuls d'activités.

2° Pour les agents non titulaires :

a) De l'ensemble de la région :

Le recrutement ; l'octroi du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; l'imputabilité au service des maladies et accidents ; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés pour grave maladie ; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés pour accident de travail ou maladie professionnelle ; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés non rémunérés pour raison familiale ou personnelle ; l'autorisation, la modification ou le renouvellement du travail à temps partiel et la réintégration à temps plein ; l'octroi des congés pour formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse ; l'octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale et des activités dans la réserve opérationnelle ; l'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité ; les décisions relatives à la fin du contrat et au licenciement ; l'admission au bénéfice de la retraite.

b) Affectés en direction régionale :

L'octroi des congés annuels ; le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption ; l'octroi du congé de paternité ; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie ; les autorisations d'absence ; l'autorisation des cumuls d'activité ; l'octroi des congés de représentation.

c) Affectés dans les directions départementales du Cantal et de la Haute-Loire :

L'octroi des congés de maternité ou pour adoption.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Xavier Saget, directeur départemental de l'Ain par intérim ; à M. André Hardy, directeur départemental de l'Allier ; à M. Jean-Pierre Matranga, directeur départemental de l'Ardèche ; à M. Yves Chaussignand, directeur départemental de la Drôme ; à M. Christian Gatier, directeur départemental de l'Isère ; à M. Jacques Biegel, directeur départemental de la Loire ; à M. Bernard Poitou, directeur départemental du Puy-de-Dôme ; à M. Eric Nojac, directeur départemental du Rhône ; à Mme Hélène Barrau, directrice départementale de la Savoie par intérim et Mme Brigitte Groslier-Thiery, directrice départementale de la Haute-Savoie, pour les actes qui concernent :

1° Pour les personnels titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi des congés de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie, les cumuls d'activités et les autorisations d'absence, l'octroi des congés de représentation.

2° Pour les agents non titulaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de maternité ou pour adoption, l'octroi des congés de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie et les autorisations d'absence, l'autorisation des cumuls d'activité, l'octroi des congés de représentation.

#### Article 3

Délégation de signature est donnée à Mlle Marie-Laure Joncoux, directrice départementale du Cantal par intérim, et à M. Alain Balandris, directeur départemental de la Haute-Loire, pour tous les actes qui concernent :

1° Pour les personnels titulaires ou stagiaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie et les autorisations d'absence.

2° Pour les agents non titulaires :

L'octroi des congés annuels, le suivi du compte épargne temps, l'octroi des congés de paternité, l'octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie et les autorisations d'absence.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et affiché dans les locaux des services délégués.

Fait à Lyon, le 10 juillet 2008.

*Le directeur régional par intérim,*  
A. RONZEL

**Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008 portant nomination  
au Haut Conseil du commissariat aux comptes**

NOR : JUSC0821788A

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Vu l'article R. 821-2 du code de commerce,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Caroline Azar, magistrate à l'administration centrale du ministère de la justice, est nommée rapporteure auprès du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 10 septembre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :  
*La sous-directrice du droit économique,*  
C. GUEGUEN



**Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008 portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes**

NOR : JUSC0821793A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article L. 822-7 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-35 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2004 portant désignation du magistrat chargé du ministère public devant la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence ;

Vu la proposition du procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, en date du 30 juillet 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Michel Cailliau, avocat général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer les fonctions de ministère public auprès de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de ladite cour, en qualité de titulaire, en remplacement de M. André Viangalli, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 10 septembre 2008

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :

*La sous-directrice du droit économique,*  
C. GUEGUEN

**Arrêté de la DACS du 10 septembre 2008 portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant le Haut Conseil du commissariat aux comptes**

NOR : JUSC0821795A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article L. 822-7 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-45 du code de commerce,

Vu l'arrêté du 13 mars 2007 portant désignation du magistrat suppléant chargé du ministère public devant le Haut Conseil du commissariat aux comptes ;

Vu la proposition du procureur général près la Cour de cassation en date du 28 juillet 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Patrick Bonnet, avocat général à la Cour de cassation, est désigné pour exercer les fonctions de ministère public auprès du Haut Conseil du commissariat aux comptes, en qualité de suppléant, en remplacement de M. Dominique Main, appelé à de nouvelles fonctions.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 10 septembre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :

*La sous-directrice du droit économique,*  
C. GUEGUEN

**Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008 portant ouverture d'une session de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes**

NOR : JUSC0821909A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1 et suivants ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles R. 822-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1991 fixant la liste des diplômés et des titres prévus par le livre VIII du code de commerce (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1994 fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, modifié par l'arrêté du 4 août 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La session de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'année 2008 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 15, 16 et 17 octobre 2008 ;
- les épreuves orales d'admission auront lieu à partir du 8 décembre 2008.

Article 2

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 15 septembre 2008

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :

*La sous-directrice du droit économique :*

C. GUEGUEN

**Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008 portant désignation des membres du jury de l'examen et de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes**

NOR : JUSC0819750A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1 et suivants ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles R. 822-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1991 fixant la liste des diplômes et des titres prévus par le livre VIII du code de commerce (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1994 fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, modifié par l'arrêté du 4 août 2008 ;

Vu l'arrêté du 4 février 1993 fixant le programme et les modalités de l'épreuve d'aptitude prévue aux articles R. 822-6 et R. 822-7 du code de commerce,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Tric (Marie-Hélène), conseiller à la Cour de cassation, est désignée présidente du jury de l'examen et de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes.

Article 2

Sont désignés membres du jury de l'examen et de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes :

I. – Membres titulaires

M. Patrick Henry-Bonniot, président de chambre à la cour d'appel de Paris.

M. Cossin (Jean-Pierre), conseiller maître à la Cour des comptes.

Mme Roussel (Florence), secrétaire générale adjointe de l'Autorité des marchés financiers.

M. Germain (Michel), professeur à l'université Paris-II.

M. Sulzer (Jean-Richard), professeur à l'université Paris-IX.

M. Chadeaux (Martial), professeur à l'université de Bourgogne.

M. Le Bris (Jean-Pierre), commissaire aux comptes.

M. Derieux (Michel), commissaire aux comptes.

M. Delannoy (André), commissaire aux comptes.

II. – Membres suppléants

Mme Brunet (Andrée), professeure à l'université Paris-IX.

M. Bonnet (Jean), commissaire aux comptes.

M. Reydel (Jean-Claude), commissaire aux comptes.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 15 septembre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :

*La sous-directrice du droit économique,*

C. GUEGUEN

**Arrêté de la DACS du 15 septembre 2008 portant ouverture d'une session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes**

NOR : JUSC0821910A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1 et suivants ;

Vu le code de commerce, notamment ses articles R. 822-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 février 1993 fixant le programme et les modalités de l'épreuve d'aptitude prévue aux articles R. 822-6 et R. 822-7 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 1994 fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, modifié par l'arrêté du 4 août 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'année 2008 est ouverte aux dates ci-après :

- l'écrit aura lieu le 14 octobre 2008 ;
- l'oral aura lieu à partir du 8 décembre 2008.

Article 2

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 15 septembre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :

*La sous-directrice du droit économique,*  
C. GUEGUEN

**Arrêté de la DACS du 16 septembre 2008 portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes**

NOR : JUSC0822203A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article L. 822-7 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-35 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 16 février 2004 portant désignation du magistrat chargé du ministère public devant la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Besançon ;

Vu la proposition de la procureure générale près la cour d'appel de Besançon, en date du 2 septembre 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mlle Claude Ruard, substitute de la procureure générale près la cour d'appel de Besançon, est désignée pour exercer les fonctions de ministère public auprès de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de ladite cour, en qualité de titulaire, en remplacement de M. Gérard Nappey, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 16 septembre 2008.

La garde des sceaux, ministre de la justice  
et par délégation :

*La sous-directrice du droit économique,*  
C. GUEGUEN